Image not found or type unknown

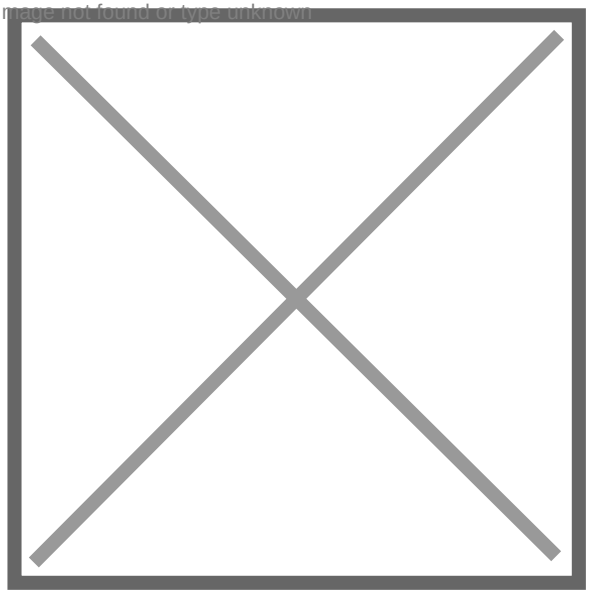

# Dépose plainte au tribunal d'instance pour loyer impayés

Par **db35**, le **05/12/2015** à **14:47**

bjr,
notre locataire est entré au cours du mois de novembre 2013, dès le mois suivant il a remis en cause le montant du loyer (à rennes) au début nous étions payés de manière irrégulière avec - 30 € par mois, n'a pas payé le solde de charges locatives malgré que lui fournissions le décompte du syndic etc, nous lui avons adressons un nombre impressionnant de recommandés, nous sommes déplacés à plusieurs reprises, comme c'est nous qui payons les charges locatives eau F rt chaude etc, nous lui avont débranché les compteurs, croyez moi il ne faisait plus le mort, nous avons fini par mandaté un huissier pour un commandement de payer qu'il n'a jamais pris cout 157€, ensuite nous avons repris un autre huissier pour un référé devant le tribunal d'instance cout 486€, nous sommes allez au TI hier son avocat nous avait envoyé la veille sa plaidoirie ou il demandait au juge de nous condamné à 6800€ pour harcelement et faisait valoir que nous avions trop augmenté notre loyer par rapport aux locataires précédents. il a un avocat, nous non, son avocat m'a demandé en dehors de la séance au TI d'autres pièces justificatives et a demandé un renvoi, nous nous demandons si nous n'aurions pas du demandé le jugement et si nous devons lui adresser nos justificatifs et si c'est le cas est ce qu'il ne faut pas adresser au TI?
j'attends vos conseils et merci d'avance[smile4]

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés